

Date de transmission de l'acte: 09/07/2025
Date de réception de l'AR: 09/07/2025
046-214602732-DE_2025_24-DE
A G E D I

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Figeac
ST-LAURENT-LES-TOURS

16 JUIL. 2025

Séance du lundi 30 juin 2025

Délibération N° DE_2025_24

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation : 25/06/2025		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente juin deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Joëlle SABATIE

Représentés : Nathalie BRUNET représentée par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michel ARNAUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : SANITAIRES ECOLE PRIMAIRE : CHOIX DES ENTREPRISES

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que la rénovation des sanitaires de l'école primaire a été décidée lors de la séance du 30 avril 2024.

Un appel à concurrence a été lancé avec consultation de plusieurs entreprises par lot pour les 5 lots distincts :

- Lot n°1. cloisons menuisées
- Lot n°2. plaquisterie peinture
- Lot n°3. électricité
- Lot n°4. plomberie
- Lot n°5. carrelage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de retenir les entreprises suivantes :
 - Lot n°1. cloisons menuisées : SARL LAFAGE pour 8 202,50 € HT
 - Lot n°2. plaquisterie peinture : SARL LAFAGE pour 7 464,75 € HT
 - Lot n°3. électricité : FR ELECTRICITE pour 2 229 € HT
 - Lot n°4. plomberie : BRUNET ERIC SASU pour 17 284,33 € HT
 - Lot n°5. carrelage : AB PITARQUE pour 9 126,26 € HT.
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer les devis et tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphanie ROUSSIES
Président de séance

Michel ARNAUDET
Secrétaire de séance

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télerecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS) Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication.
Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).